

Le Comte Louis de Larnage

(1868)

En 1857, TAIN est une petite ville de 2 800 âmes. On y vit du commerce de la poterie faite avec la terre de LARNAGE, des cordages vendus aux bateliers du Rhône et surtout de la vigne plantée sur le côteau de l'Hermitage

La ville est administrée par Louis, Charles, Henri, Hector MURE de LARNAGE (**Document I**). Sa charge de maire l'a conduit à réorganiser des écoles, l'hôpital et le bureau de bienfaisance, à ouvrir une pharmacie pour les indigents. Pour ce faire, il a été en rapport avec la communauté de St Vincent de Paul.

Louis de LARNAGE est le détenteur d'un secret qui se transmet dans la famille : le traitement de l'épilepsie par l'extrait frais de Galium-Album, encore appelé Gaillet ou Caille-lait. Le Galium est une rubiacée (**document II**). Plusieurs variétés ont fait partie de notre pharmacopée. En 1872, MARCHAND dans le dictionnaire de JACOUD parle de l'usage du Galium-vérum, du Galium palustre ou du Galium blanc dans le traitement de l'épilepsie. LITTRÉ, en 1886, dans son dictionnaire de médecine rapporte également l'usage du Galium molugo, du Galium palustre et du Galium aparine comme anti-épileptique. A l'opposé, VOISIN (1876) chef de service à Bicêtre, dénie toute activité anti-épileptique au Galium : "Quant au Galium, je ne l'ai jamais vu réussir et les succés de TAIN me semblent bien douteux...". L'académie de médecine en 1845 et 1855 a, par deux fois sur rapport de ROBINET, confirmé l'opinion de VOISIN.

L'origine du "Grand Remède" est incertaine. Il aurait été révélé par une inspiration divine à un vieil ermite de cent ans qui le confia à un ancêtre de Louis de LARNAGE deux siècles avant sa naissance.

CHARPENEL, opposant à la famille de LARNAGE, rapporte une toute autre origine. La noblesse des MURE DE LARNAGE est récente. Avant 1789 un certain MURE tenait à TAIN, au quartier de l'Ile, l'auberge de la Croix Blanche. Il s'anoblit en achetant chateau, terres et titre à Mademoiselle de LARNAGE. Il aurait acquis son secret de bohémiens qui séjournaient dans son auberge.

Le "Grand Remède" est distribué gratuitement deux fois par an, lors de la pleine lune de mai et de septembre. Il se compose d'une tasse de jus. Le Galium, cueilli la veille, sur le côteau de l'Hermitage, est hâché et pressé pour en extraire le suc. Cette distribution se fait dans la propriété de la famille de LARNAGE à l'intérieur d'une petite chapelle élevée en 1840 (**document III**). Sept à huit cents personnes viennent, deux fois par an, boire une tasse de Galium après avoir entendu la messe. Philippe de GRANDLIEU évoque cette distribution dans le Figaro du 20.09.1881 (**document IV**).

Emu par ce défilé de misère, Louis de LARNAGE mûrit le projet d'un asile pour les épileptiques : "Ce sera mon oeuvre de la propagation de la foi, et nos missionnaires qui vont chercher les âmes jusqu'au fond des contrées sauvages ne savent pas quelles conquêtes ils auraient pu faire parmi ces parias de la société".

En 1857, il acquiert la propriété de LA TEPPE et demande l'autorisation d'ouverture aux tutelles, le ministère de l'agriculture et de l'industrie, et le ministère de l'instruction et des cultes. L'asile de LA TEPPE est fondé le 14 juin 1857. Trois soeurs de la congrégation des Filles de la Charité viennent encadrer l'Etablissement dès lors placé sous la protection de St Vincent de Paul. Les travaux commencent. Les premiers malades sont reçus dès l'automne 1857.

Très vite apparaissent les difficultés financières. Elles sont due à l'augmentation rapide du nombre des malades, aux frais de construction et d'achat de meubles et de matériels, non couverts par les pensions des malades. Pour faire face, on recourt à une loterie autorisée par le ministère de l'intérieur 500 000 billets d'un francs sont émis. 150 661 sont achetés. Déduction faite des frais, la somme rapportée de 133 370 francs ne couvre pas le déficit de fonctionnement. Louis de LARNAGE est sauvé de la faillite et LA TEPPE de sa transformation en hôpital psychiatrique par le Père Etienne, supérieur des Lazaristes.

Après visite de l'institution, persuadé de son intérêt, il propose pour le pérenniser son rachat par la congrégation des Filles de la Charité. Ceci fut fait le 3 novembre 1858 (document IV).

Un décret impérial du 9 août 1959 autorise la création d'un asile pour épileptiques, par les Filles de la Charité dans la propriété de LA TEPPE. Bien géré par la compagnie des Filles de la Charité, l'Etablissement va se développer régulièrement. En 1963, la maison est desservie par 24 soeurs. Elle accueille 140 malades appartenant à 76 départements, et a divers pays étrangers. Ils sont divisés en deux sections (une pour les hommes, l'autre pour les femmes), composée chacune de cinq classes.

Les indigents jouissant d'une gratuité complète sont au nombre de 27.

Cette même année, on consacre la chapelle, une église gothique due à la libéralité d'un malade, Charles PELLETIER.

La vie des malades est organisée par un règlement intérieur (**document V**) élaboré en commun par la Soeur CHABERT supérieure, le Comte de LARNAGE et le Docteur PIALLA, le premier médecin de l'oeuvre. Ce document reflète la vie de l'époque.La vie des malades est calquée sur celle des religieuses. Le travail manuel ou intellectuel est nécessaire pour combattre l'oisiveté L'alcool, le tabac, la fréquentation des cabarets sont défendus ; le tutoiement est prohibé, on s'appelle par son prénom sans jamais mentionner le nom de famille pour ne pas porter atteinte à la réputation de sa famille. "Les simples convenances exigent que les personnes des deux sexes n'aient aucun rapport entre elle".

Les soins médicaux sont répartis entre le Comte de LARNAGE qui soigne l'épilepsie et le Docteur PIALLA qui trouve les autres maladies ou indispositions.

L'installation d'une importante communauté d'épileptiques dans une petite ville succite beaucoup d'hostilité.

Fait Comte Romain par le Pape Pie IX (bref du 28 juillet 65) Louis de LARNAGE sera contraint de démissionner de son poste de maire en 1883 et battu peu après aux électres du Conseil Général. Il se consacrera à son asile jusqu'à sa mort en 1870.

Le Grand Remède continuera a être distribué deux fois par an pour les étrangers à l'Etablissement, et quatre fois par an pour ses pensionnaires jusqu'en 1942. Entre les prises du Grand Remède, toute une série de préparation à base de Galium était utilisée soit en cure discontinue, soit en traitement continu (**document VI**) : tablettes et pastilles, sirop de Galium, élixir anti-épileptique, sirop composé, suc de Galium Album...

Heureusement, très vite les soins aux malades ne se sont pas limités au préparation à base de Galium. Jusqu'à l'apparition du Gardénal, le Bromure de Potassium était très largement utilisé pour le traitement de l'épilepsie. Les patients recevaient une préparation appelée sirop composé de LA TEPPE qui, pour cent grammes de sirop simple comprenait 16 grammes de Bromure et 0,20 grammes de teinture de Galium. Le Galium était devenu un symbole. LA TEPPE avait quitté l'ère de la phythothérapie et de la légende pour entrer dans l'ère thérapeutique moderne. Le sirop composé est toujours commercialisé à VALENCE sous le nom de "Remède de l'Hermitage" (**document VII**). A LA TEPPE, le Bromure a cédé le pas au Gardénal puis aux anti-épileptiques modernes.

La naissance de LA TEPPE s'inscrit dans cette tradition qui conduit de l'empirisme à la médecine. Légende, religion, charité se sont penchées sur son berceau. Ce fut une oeuvre très originale à son époque. Il faut peut-être voir là la cause de sa pérennité.